



Délibération n°2024-82

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 6 juin 2024)**

Date de convocation : 23 mai 2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 6 juin 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : Mme BLANCHET Anne, M. CACHELOU Yoann, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LOUSTAU Christian, Mme MOURTEROT Josiane, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François

Pouvoirs : Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. CACHELOU Yoann donne pouvoir à M. SANZ Alain
M. CARREY Daniel donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique

Secrétaire de séance : M. ESQUER Philippe

OBJET : BUDGET LAPRADE – DECISION MODIFICATIVE N°1

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN – Vice-Président

Par délibération n°2024/28 en date du 15 février 2024, le budget primitif 2024 du budget autonome ESPACE LAPRADE a été adopté comme suit :

	Prévisions (RAR + BP)
Fonctionnement	
Dépenses	184 807,38 €
Recettes	184 807,38 €
Investissement	
Dépenses	279 870,33 €
Recettes	279 870,33 €

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier le budget 2024 pour autoriser certaines nouvelles dépenses non prévues initialement.

Vu le projet de budget autonome ESPACE LAPRADE pour l'exercice 2024 transmis et joint à la présente délibération,

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOpte le présent rapport ;

ADOpte la décision modification n°1-20214 suivante, arrêtée en dépenses et en recettes comme suit :

	Prévisions
<i>Fonctionnement</i>	
Dépenses	184 807,38 €
Recettes	184 807,38 €
<i>Investissement</i>	
Dépenses	307 131,33 €
Recettes	307 131,33 €



Le Président,

Jean-Paul CASaubon